

Chronique de l'esclavage

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **L'Afrique explorée et civilisée**

Band (Jahr): **14 (1893)**

Heft 1

PDF erstellt am: **25.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-134573>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

sur le chemin de fer de Kayes au Niger, partira, le 20 décembre, pour le Sénégal avec sept sous-officiers, sept caporaux et sapeurs. Il va étudier l'avant-projet d'une voie ferrée allant de Tiouaouane, une des stations du chemin de fer de Saint-Louis à Dakar, à Fatik, point important du Siné, à 80 kilomètres au S.-E. de Dakar.

Le Dr Crozat, qui avait fait partie de la mission de délimitation du capitaine Binger, après avoir, de 1889 à 1891, refait le voyage de celui-ci de Sikasso au Mossⁱ et entretenu avec les Nabas de Ouagadougou les relations amicales commencées par Binger, est mort à Tengréla, un des principaux villages des États de Tiéba, dont il avait été l'hôte pendant deux ans.

CHRONIQUE DE L'ESCLAVAGE

Le **Comité anti-esclavagiste italien** a communiqué à M. le général Jacmart, président de la société anti-esclavagiste de Bruxelles, la protestation suivante contre les agissements des autorités ottomanes.

Rome, 1^{er} novembre 1892.

Monsieur et cher confrère.

Nous avons l'honneur de vous envoyer la présente lettre pour réclamer toute votre attention sur l'importance des faits que nous allons vous exposer et qui constituent une grave et continuelle violation des résolutions de la Conférence anti-esclavagiste de Bruxelles. Et, puisque c'est un des buts de notre Oeuvre de veiller à l'observation des lois anti-esclavagistes et de mettre en garde l'opinion publique, ainsi que les gouvernements, contre tous ceux qui portent atteinte aux conventions stipulées contre la traite des nègres, nous avons la ferme confiance qu'en vous adressant cette circulaire, nous n'aurons pas eu en vain recours aux sentiments de fraternité qui nous lient.

Tous les rapports que nous recevons depuis un an de nos agents nous informent que continuellement partent de la **Tripolitaine** des navires ayant à bord des esclaves. Mais ce qui est encore plus grave, c'est que, même les bateaux des messageries ottomanes se prêtent à cet infâme trafic, tellement qu'on peut affirmer que presque pas un de ces bateaux ne quitte la Tripolitaine sans avoir chargé des esclaves.

Djalo et Audjila sont pour ainsi dire le centre de cet abominable commerce dans la Tripolitaine. C'est là que les habitants instruisent les nègres, leur enseignent un peu d'arabe et le Coran, excitent leur fanatisme musulman et leur haine contre les chrétiens, et après quelques années, les vendent aux négociants de la côte. Le gouverneur de Djalo n'étant pas sous l'influence européenne et ayant le pouvoir de défendre le

commerce des esclaves, après en avoir choisi pour son usage et pour en faire cadeau à ses amis de la Tripolitaine et de Constantinople, en permet la vente, à condition qu'on paie deux thalaris par tête, sous peine de confiscation de la marchandise. Les choses une fois arrangées, les marchands d'esclaves sont quittes. Ils viennent à la côte et ils traitent avec les officiers des navires ottomans qui acceptent d'embarquer les pauvres nègres, à condition qu'ils soient amenés à bord, ce qui se fait pendant la nuit et un peu avant le départ du bateau. Ils sont alors transportés au lieu de destination.

Or, pour cacher cette contrebande et de peur que les autorités consulaires des ports que le navire doit toucher n'en soient prévenues, pour rendre inutile toute vérification de l'équipage et des passagers qui pourraient être faites en vertu de l'article 66 de l'Acte de la Conférence de Bruxelles, on ne manque pas de munir les nègres de lettres d'affranchissement; les employés turcs donnent celles-ci aux marchands pour un vil intérêt. Maintes fois nos agents des ports intermédiaires ont vérifié la chose et se sont assurés que des esclaves étaient à bord des bateaux tures; mais leurs protestations ont été inefficaces en présence des lettres d'affranchissement établies par l'article 63, pour la protection des esclaves libérés, lettres dont la malice des marchands a fait un moyen légitime pour légaliser la contrebande.

Une dernière preuve de la façon dont les autorités ottomanes de Bengazi livrent les lettres d'affranchissement, nous l'avons dans le fait suivant. Le 6 septembre, le bateau turc *Negid* abordait dans le port de Canée. Notre agent y avait découvert trois femmes esclaves embarquées à Bengazi, et dont une cachée dans la cabine du commandant du bord. La police ottomane se refusait à les délivrer à cause des lettres d'affranchissement dont elles étaient munies. En vain, il y avait conduit le chef même de la police; le commandant protestait contre les affirmations de notre agent. Celui-ci néanmoins, par un acte d'énergie, a saisi et amené les trois femmes au consulat d'Angleterre, où elles ont déclaré qu'elles n'étaient point libres et qu'elles désiraient absolument être renvoyées dans leur pays. Grâce à notre agent on a été contraint de les laisser à Canée d'où on les a fait retourner dans leur patrie à nos frais.

Voilà, Monsieur le Président, comment, malgré les dispositions de la Conférence de Bruxelles et les ordres de S. M. le Sultan, des milliers de malheureux esclaves partent de la Tripolitaine pour l'Orient, et grâce à la connivence des autorités ottomanes, passent impunément sous les yeux des autorités européennes.

En appelant votre attention sur un tel état de choses, nous vous prions de bien vouloir vous unir à nous pour tâcher de le faire cesser. A cet effet, nous vous proposons d'agir de la manière que vous croirez la meilleure auprès de votre gouvernement pour l'intéresser vivement à déterminer S. M. le Sultan :

1° à donner des ordres sévères et péremptaires à ses officiers de la Tripolitaine, surtout de Bengazi et de Derna, afin de punir les marchands d'esclaves et de prévenir les caravanes qui partent pour l'intérieur du pays de ne pas introduire des esclaves à leur retour ;

2° de faire défense aux navires turcs d'embarquer des esclaves, s'en tenant pour l'embarcation de noirs scrupuleusement à l'art. 36 de l'Acte de la Conférence de Bruxelles ; de punir sévèrement les coupables ;

3° de vouloir concéder que les lettres d'affranchissement ne soient délivrées qu'avec la légalisation de quelque consulat européen.

Nous regrettons que le bureau international maritime de Zanzibar ne soit pas encore constitué selon les dispositions de l'art. 74 de la Conférence de Bruxelles ; mais nous espérons cependant que les démarches simultanées faites dans leur pays respectif par toutes les sociétés anti-esclavagistes aboutiront à une scrupuleuse surveillance sur les ports de la Tripolitaine et y feront cesser, ou au moins, diminuer le trafic des esclaves ; car il a été constaté que là où les autorités ottomanes observent les lois anti-esclavagistes et les ordres du Sultan, comme par exemple à Tripoli, la traite a presque disparu.

En demandant votre concours pour l'action ci-dessus indiquée, nous n'entendons pas exclure tout autre moyen que votre Conseil trouverait opportun d'employer pour obtenir le résultat que nous désirons ; nous vous saurons toujours gré de nous éclairer de vos sages avis.

Le Conseiller-Secrétaire,
A. Simonetti.

Le Président général,
Prince Camille Rospigliosi.

Le Conseil de la Société de Bruxelles a décidé de transmettre cette lettre au baron Lambermont, président de la Conférence de Bruxelles, et actuellement président du Bureau spécial constitué à Bruxelles en vertu de l'art. 82 de l'Acte de la Conférence anti-esclavagiste.

D'autre part, la *Correspondance Politique* a publié la communication suivante de Constantinople :

Le gouvernement turc vient de faire parvenir aux autorités supérieures de toutes les provinces de l'empire l'Acte général de la Conférence anti-esclavagiste de Bruxelles ainsi que les instructions relatives à sa

mise à exécution. En même temps, et afin de prouver qu'elle prend au sérieux l'adhésion qu'elle a donnée aux stipulations du dit Acte, la Sublime Porte a établi à Constantinople et dans d'autres localités des asiles destinés à recevoir les anciens esclaves dépourvus de moyens d'existence et a rendu une ordonnance relative à la présence sous les drapeaux des esclaves astreints à l'obligation du service militaire.

Le gouverneur général de **Mozambique** a, en conséquence de l'article 8 de l'Acte général de la Conférence de Bruxelles, pris un arrêté réglementant l'importation des armes et des munitions dans l'Afrique orientale portugaise. Les armes perfectionnées ne peuvent être introduites qu'avec une autorisation de l'administration ; chaque personne ne peut introduire plus d'une arme, à moins d'avoir à protéger une habitation en un lieu où la police n'ait aucune force. Ces armes seront estampillées dans les magasins de l'État. Avec chaque fusil on pourra introduire 250 cartouches ; personne ne pourra, dans la même année, obtenir l'autorisation d'introduire plus de 500 cartouches pour une seule arme. Dans les districts soumis à l'autorité immédiate de l'État, personne ne peut posséder un fusil autre qu'un fusil à pierre sans l'autorisation de l'administration. La vente des armes et de la poudre est soumise à l'autorisation des administrateurs de district. L'introduction et la vente d'armes et de munitions peuvent être interdites absolument par des motifs d'ordre public. Dès 1887, des dispositions plus rigoureuses encore avaient été prises contre leur introduction dans la province d'Angola : un propriétaire ne peut y obtenir l'autorisation d'introduire un nombre d'armes perfectionnées supérieures au quart du nombre de ses travailleurs et employés : il ne peut être introduit plus de 100 cartouches par arme.

En même temps que **Matadi** devenait tête de ligne du chemin de fer du **Congo** et voyait s'élever tous les édifices qui annoncent la civilisation : hôtel-de-ville, bureau de poste, églises, prison, etc., le **trafic des spiritueux** s'y développait sur une grande échelle. Partout où vous allez, dit le Rev. Harvey, de Banza Manteca, vous voyez les indigènes acheter, vendre, boire le *malavou mampoutou*, gin de traite. En route, mes porteurs ne parlaient presque que de cela ; on voyait que s'ils se procuraient des étoffes c'était pour les échanger contre des spiritueux. Que quelqu'un leur en signale les mauvais effets, ils en conviendront, mais ils n'en boiront pas moins. Comment arrive-t-il qu'il y ait tant de facilité à se procurer des liqueurs ? N'avait-on pas imposé sur les spiritueux de fortes taxes il y a peu de temps ? Oui, sans doute,

et l'effet en fut de restreindre beaucoup ce trafic. Mais le gouvernement a réduit ces taxes dans une telle mesure qu'une maison de commerce qui s'était transportée ailleurs est revenue et fait des affaires considérables; toutes les autres maisons font des gains énormes aux dépens des pauvres indigènes. Le missionnaire susmentionné déclare que les résultats pratiques de la Conférence de Bruxelles, en ce qui concerne le trafic des spiritueux, est à peu près nul. Aussi n'est-il pas difficile de prévoir ce qui arrivera, si le mal n'est pas enrayé; une nouvelle génération verra ces natifs si débauchés et si dégradés qu'il ne sera plus possible de les relever, et ces Congolais qui offraient de si brillantes espérances, seront ruinés pour toujours.

Le *Mouvement anti-esclavagiste* du 30 novembre a publié la lettre suivante du Capitaine Jacques, datée d'Albertville (**Tanganyika**), 1^{er} juin 1892.

« Dans une de mes lettres précédentes, je vous demande des renforts, des fusils, des munitions, des canons surtout... Si je demande des armes c'est que j'ai le pressentiment que la contrée où nous vivons ne tardera pas à être le théâtre d'actions sérieuses, et qu'il ne faudrait pas que nous nous trouvions désarmés au milieu de la tourmente. Les Anglais ont à venger la mort de plusieurs de leurs compatriotes lâchement assassinés pendant une palabre pacifique sur la natte même du Conseil, endroit pourtant respecté partout, même chez les peuples les plus barbares. Mais rien n'est sacré pour les sectateurs de l'Islam, pour lesquels le meurtre d'un « *chien de chrétien* » est un titre de gloire. Nos voisins du Sud commencent à comprendre le danger qu'il y a à donner des armes aux chasseurs d'hommes et vont entreprendre contre eux une action énergique. Avec leurs contingents des Indes et leur artillerie, il ne peut y avoir de doute sur le résultat de la lutte, *le malheur c'est que c'est précisément notre territoire qui deviendra le théâtre d'action des vaincus, qui seront en force pour tout oser*. En même temps ceux qui, jusqu'à présent ont opéré dans nos parages, nous en veulent mortellement des préjudices que nous leur avons causés; ils sont furieux de voir le vide se faire autour d'eux et les populations qui leur étaient soumises venir se grouper autour de nous. Nous sommes une entrave sérieuse à leurs opérations, et ils réuniront leurs forces pour nous faire disparaître. *Notre réputation commence à s'étendre et l'on vient de trois, quatre et cinq journées de l'intérieur demander notre appui*. Les pauvres sauvages de l'Ou-Goma, qui ont pourtant mon drapeau, sont en train de se débattre, avec l'énergie du désespoir, contre les infâmes chasseurs qui viennent de s'en prendre à

eux et qui ne tarderont pas à s'en rendre maître, grâce à l'impossibilité où je suis d'entrer dans la lutte. *Si j'avais seulement quelques fusils à remettre entre les mains de nos infortunés amis, ils sauraient se défendre.* Mais nous avons fait trop de pertes, et les nonante chassepots qui nous restent suffisent à peine pour notre propre défense.

J'ai plus de mille hommes en état de porter les armes. Vous m'enverriez 200 fusils, que je n'aurais que l'embarras du choix pour les remettre entre des mains capables de s'en servir, et *nous serions les maîtres de tout le pays et nous sauvegarderions des peuplades entières*, des milliers et des milliers de pauvres noirs, des atteintes des bandes esclavagistes. Si à cela vous pouviez ajouter de petits canons Nordenfeld ou Krupp, rien que la nouvelle de la présence dans notre camp d'un tel élément de supériorité suffirait pour enlever à nos ennemis toute velléité de venir s'y frotter et nous obtiendrions des résultats sublimes en évitant des conflits armés.

Dans le district du Tanganyika, c'est à moi qu'incombe la tâche d'assurer la sécurité des Européens installés sur le territoire de l'État indépendant. Or, il m'est de toute impossibilité, dans les conditions actuelles, de porter secours aux missionnaires de Lavigerieville (Kibanga), qui sont particulièrement exposés; j'ai volé à leur aide un jour de détresse, et vous savez l'agression dont nos protégés ont été l'objet ici pendant mon absence; je n'oserais plus quitter mon poste ni en distraire un homme sans craindre de compromettre l'existence de notre colonie.

A propos de la nécessité d'avoir de l'artillerie, je dois encore ajouter que si nous avions eu un canon pour l'attaque du boma de Mouny, nous n'aurions fort probablement pas eu à déplorer la mort de notre camarade Vrithoff. Pour que la situation soit tout à fait nette, il faudra encore enlever un ou deux bomas. Combien cette tâche serait simplifiée avec un canon, et quelles effusions de sang n'éviterait-on pas!

Un télégramme du capitaine Jacques, d'Albertville, via Zanzibar, 23 novembre, porte ce qui suit : Poste attaqué par les Arabes. Ils ont construit un fort devant Albertville. En compagnie Joubert, avons inutilement essayé expulser, 27 août. Envoyez vite renforts nouveaux, sinon position intenable. Cette dépêche doit avoir quitté le Tanganyika vers le 1^{er} septembre, pour arriver à Zanzibar, — d'où elle a été expédiée, — le 22 novembre.— Ému de l'appel du capitaine Jacques, le Conseil Directeur de la Société anti-esclavagiste de Belgique, a lancé un manifeste et ouvert une souscription nationale.

Pendant que se prépare une nouvelle expédition, les journaux ont annoncé le massacre des capitaines Joubert, Jacques et des hommes qui

sont sous leurs ordres. Heureusement des lettres reçues des deux chefs chargés de garantir la sécurité des postes du Tanganyika, nous permettent de dire qu'au 8 septembre ils occupaient encore leurs positions. Le chanoine Van Steenkiste, de Bruges, a reçu du capitaine Joubert lui-même une lettre, du 4 août, d'après laquelle l'expédition se trouvait en excellent état à Saint-Louis du M'rumbi, et Joubert déclarait attendre en toute confiance l'arrivée des renforts venant de la côte.

D'autre part, la Société anti-esclavagiste de Belgique a reçu des nouvelles de **l'expédition Jacques**. Dans une première lettre, datée d'Albertville 10 août 1892, le capitaine Jacques exprime une vive joie à la nouvelle que la Société lui envoie des renforts. Des défections s'étaient, il est vrai, produites parmi ses hommes et compromettaient ses moyens de défense contre les Arabes. Il raconte une entrevue qu'il a eue avec le chef arabe Roumaliza, à Oudjijdi, dans une cour où il s'est rendu seul; il a dû se défendre des accusations portées contre lui par les Arabes. Roumaliza lui reprochait d'avoir vengé un esclave en tuant son ravisseur arabe. Roumaliza se montrait très menaçant, ses gens avaient formé le projet de tuer Jacques. Mais, au cours de l'entrevue, ils se sont apaisés et même ils ont promis à Jacques de maîtriser ceux des leurs qui lui suscitaient des difficultés. Mais Roumaliza n'était pas sincère: on croit même que les Arabes agissaient à l'instigation de Roumaliza. Du reste, le jour même de ce palabre où des déclarations pacifiques avaient été faites, des bandes d'Arabes arrivaient et commettaient toutes sortes d'atrocités. Le capitaine Jacques donne une description d'Oudjidi, centre d'infection, foyer de maladie et effrayant repaire d'esclavagistes. Suit une trêve de quatre mois entre l'expédition Jacques et Roumaliza. Mais bientôt les Arabes se mirent à pratiquer, aux dépens de l'expédition, une foule d'actes de brigandage: incendiant les villes où elle était installée, massacrant les habitants, faisant des razzias d'esclaves à la barbe même de Jacques qu'ils cherchaient à faire sortir de sa réserve. Les indigènes des environs d'Albertville se réfugiaient auprès de l'expédition anti-esclavagiste, que ce surcroît de bouches à nourrir a failli réduire à la famine. Ce fut une période critique. Le capitaine Jacques dut déployer une très grande activité, faire ensemer des terres, fabriquer des poteries comme monnaie d'échange, pour parer à la disette. Il fait un tableau saisissant des effets de la famine, des femmes réduites à l'état de squelette, des morts et des mourants. Pendant ce temps, il fallait se préparer à un assaut imminent des Arabes. Ceux-ci proposèrent un jour la paix ou la guerre (à des conditions inacceptables) par la voie d'un parlementaire muni d'une balle (comme

symbole de guerre) et d'une gerbe d'épis (comme symbole de paix). Le 5 juillet, Jacques apprend le massacre de quatre blancs à Kassongo (il s'agissait probablement de l'expédition Hodister). Après plusieurs actes d'hostilité, les Arabes massacrent des indigènes d'un village voisin du campement de l'expédition anti-esclavagiste. Les indigènes se resserrent auprès d'Albertville; le 30, les Arabes ne sont plus qu'à une portée de fusil du camp où la famine sévit encore; on ne trouve des vivres qu'à une distance de 12 ou 13 journées de marche. Un tiers des troupes de Jacques est continuellement en route à la recherche de moyens de subsistance.

A la fin de cette lettre, Jacques constate que ses compagnons Dockier et Renier se portent bien. Il demande deux pièces de canon.

La deuxième lettre de Jacques est datée du 8 septembre. Il raconte que, le 16 août, il voit se dresser près de son campement une redoute construite par les Arabes qui le provoquent à la lutte. Roumaliza fait savoir à Jacques qu'il l'obligera, avant trois mois, à se retirer, et à payer une indemnité de guerre. Le soir même, Jacques envoie un courrier à l'expédition anti-esclavagiste Joubert (au Tanganika) pour lui demander des secours. Le 24 août, il aperçoit à l'horizon une voile qui lui amène Joubert, Delcommune, Diederich et Cassart. Le 26, ils attaquent en commun la redoute arabe. L'ennemi se blottit dans des tranchées profondes. Pendant douze heures, Jacques, Joubert et leurs compagnons luttent vainement pour ébranler l'ennemi. Enfin un coup de fusil des Arabes abat un des chefs des forces auxiliaires des Européens et jette la débandade parmi elles. Les blancs, qui en étaient d'ailleurs à leurs dernières cartouches, sont obligés de se replier sur Albertville. Les choses en étaient là au moment où Jacques terminait cette lettre en déclarant que les Arabes ont des fusils Eléphant à très longue portée et qu'il lui faudra un canon et trois obusiers pour se rendre maître de la situation.

Ces lettres de Jacques, tout en attestant que sa situation était très difficile au commencement de septembre, font tomber définitivement le bruit du massacre de son expédition, placé par les alarmistes à une date bien antérieure. En même temps que les lettres du capitaine, sont arrivées des missives du lieutenant Long, commandant l'expédition qui marche au secours de Jacques. Malheureusement, elle éprouvait de grands déboires. « Elle est décimée par la maladie, » écrit Long, « et affaiblie par l'envoi d'une partie de son effectif à Tabora, au secours des Allemands inquiétés par les Arabes dans cette région (le comte Schweinitz avait reçu une balle en pleine poitrine). » Le gros de l'expédition Long rejoint le détachement à Tabora et, avec les Allemands, livre bataille à

l'Arabe Sekki, le 4 septembre. Il dispose d'un vieux canon ayant appartenu au capitaine Ramaekers. Le 18, les Allemands repoussaient les assiégeants arabes, et, le 21, Long espérait pouvoir se remettre prochainement en route pour rejoindre et renforcer l'expédition Jacques.

L'Indépendance belge nous apporte des renseignements exacts au sujet de l'expédition qui doit être envoyée au secours du capitaine Jacques, et en vue de laquelle les Sociétés anti-esclavagistes de Belgique organisent la souscription sus-mentionnée. D'après ces informations, la Compagnie anti-esclavagiste de Bruxelles estime à 200,000 fr. la somme immédiatement nécessaire pour organiser un envoi de secours en hommes et en ravitaillements, en destination d'Albertville, et à 350,000 francs la somme nécessaire à l'ensemble de l'opération. Les hommes qui seront enrôlés dans ce corps devront faire un séjour de trois années en Afrique. On enverra par cette caravane des ravitaillements pour deux années, les munitions de bouche se conservant difficilement pendant plus de temps. Jusqu'à présent, la Société anti-esclavagiste s'est contentée d'envoyer à Jacques des fusils. Pour refouler les Arabes et emporter leurs redoutes, des secours en hommes deviennent nécessaires ; et il est même désirable que l'on envoie à Jacques des canons : deux petites pièces de 57^{mm}. Le personnel de l'expédition qui se mettra en route d'ici à deux mois probablement, devra remplacer sur les bords du lac Tanganyika les hommes de Jacques et de Joubert, qui doivent rentrer en Europe vers la fin de l'année prochaine ou au commencement de 1894. Bien des personnes s'imaginent que si cet envoi de renforts ne part pas immédiatement, il arrivera trop tard à Albertville, la situation de Jacques étant déjà, à l'heure qu'il est, désespérée. Ces personnes oublient que Jacques doit sans doute avoir reçu à l'heure qu'il est les renforts de l'expédition Long, et que ces renforts lui permettront d'attendre l'arrivée des secours que l'on prépare. La souscription ouverte pour secourir les expéditions belges au Tanganyika a brillamment débuté. S. M. le roi des Belges s'est inscrit en tête de la liste pour 10,000 francs.

EXPÉDITION DU COMMANDANT MONTEIL

Le retour du commandant Monteil a été pour tous les amis de l'Afrique et de la géographie, non seulement en France, mais aussi à l'étranger, un sujet de joie d'autant plus grande, qu'à son exploration de deux ans, à travers des pays et des populations plus ou moins hostiles aux Euro-